

**■ Décision SGA-DEC-2024-n° 053**

Objet : Convention relative à un atelier de sensibilisation sur les cyber violences sexistes et sexuelles – le 31 janvier 2024 à la Maison de la Ville

**Direction population et démocratie locale
Service cohésion sociale et politique de la ville**

Le Maire de Creil,

■ Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ Considérant

Que la ville de Creil a souhaité faire appel à Monsieur Mehdi CHARFAOUI Chargé de l'éducation à la citoyenneté numérique à Léo Lagrange pour intervenir dans le cadre d'un atelier de sensibilisation sur les cyber violences sexistes et sexuelles, intitulé « Comment protéger les femmes et les filles contre les violences à l'ère du numérique » le Mercredi 31 Janvier 2024 de 10h à 12h à la Maison de la Ville de Creil au 34 Place Saint-Médard 60 100 Creil.

■ Décide

Article 1 : De signer une convention de prestations de services avec l'association Léo Lagrange représentée par Monsieur Frédéric FAUVET en tant que Président de l'association pour la réalisation de la prestation susvisée.

Article 2 : De verser à l'association Léo Lagrange le montant de 200€ TTC pour la prestation concernée. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 31 janvier 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

08 FEV. 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville :

08 FEV. 2024